



Le Château en santé

Château en danger !

Depuis près de vingt ans, les centres de santé communautaire, dont **Le Château en santé**, construisent dans les quartiers populaires un modèle de santé de proximité fondé sur le travail d'équipe, le temps donné aux personnes, la prévention, l'accès aux droits.

Un modèle pensé pour répondre aux inégalités sociales de santé.

SECPA : une expérimentation née du Covid, construite avec les équipes

À la suite de la crise sanitaire du Covid-19, l'État a lancé l'expérimentation **SECPA – Structures d'Exercice Coordonné Participatives**, avec un objectif clair : améliorer l'accès à la santé dans les territoires les plus exposés aux inégalités sociales de santé. Cet objectif avait été affiché dans la mesure 27 du Ségur de la santé.

Pour cela, le ministère de la Santé et la Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté se sont appuyés sur l'expertise des centres de santé communautaire existants.

Entre 2021 et 2022, un cahier des charges a été co-construit avec les équipes de terrain, permettant de financer :

- des **métiers indispensables mais invisibilisés** du système de santé (médiation en santé, accueil, coordination, travail social, conseillère conjugale et familiale) ;
- l'**interprétariat**, condition essentielle d'un accès réel aux soins ;
- le **temps collectif des professionnel·le·s de santé** (réunions, travail d'équipe, partenariats, groupes, actions collectives) ;
- le **soutien psychologique**.

Ces financements représentaient environ **40 % du budget** des structures concernées et rendaient possible une organisation du soin radicalement différente.

De l'expérimentation au droit commun : une promesse rompue

SECPA est une expérimentation dite « article 51 », destinée à tester de nouveaux modes de financement avant un passage dans le droit commun. Après plusieurs années d'évaluations approfondies, le **Comité technique de l'innovation en santé rend un avis positif en avril 2025**, ouvrant la voie à une généralisation du dispositif.

Pourtant, fin janvier 2026, sans préavis, l'État annonce de fait la **fin de SECPA** :

- un renvoi vers un label flou et sous-doté,
- une orientation vers des financements régionaux incertains,
- aucune visibilité budgétaire à partir du **1er mai 2026**.

C'est l'abandon pur et simple d'un dispositif pourtant reconnu, évalué et attendu par de nombreuses structures.

Ce qui est sacrifié : bien plus que 26 structures

À court terme, ce sont **26 centres et maisons de santé**, implantés dans des quartiers prioritaires, qui sont directement menacés.

Mais plus profondément, c'est **l'une des rares pistes crédibles de transformation du premier recours vers de véritables soins primaires** qui est abandonnée.

SECPA permet de dépasser un premier recours réduit à l'acte médical ponctuel, pour construire une organisation de soins primaires fondée sur :

- le travail d'équipe pluri-professionnelle,
- la continuité des parcours,
- la prévention,
- la prise en compte des conditions de vie,
- la participation des personnes concernées.

Ce que nous demandons :

Face à cette décision brutale et lourde de conséquences, **Le Château en santé** appelle le gouvernement à une sortie par le haut et demande :

- l'ouverture immédiate d'un **comité technique SECPA**, associant les équipes concernées ;
- la **pérennisation du financement** via une dotation nationale dédiée, à la hauteur des besoins ;
- la **généralisation du dispositif** aux structures qui en remplissent les conditions.

Renoncer à SECPA, c'est renoncer à réduire les inégalités de santé.

Nous refusons que la santé dans les quartiers populaires devienne une variable d'ajustement budgétaire.

Venez nous rencontrer le jeudi 05 février à 15h